



CONSEIL SYNDICAL DU 29 JANVIER 2020

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents, légalement convoqué le 21 Janvier 2020 s'est réuni en séance publique à Chaumont le 29 Janvier 2020 à 18h00 sous la présidence de AGNUS Joël, Président

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 18h00. Le Président présente les délégués excusés dont certains remplacés par leurs suppléants.

Présents :

M. AGNUS Joël, M. ADAM Bernard, M. BILLIARD Olivier, Mme CAUSSIN Odile, M. ETIENNE Pierre, M. FERRUT Philippe, M. GARNIER Jacky, M. GILLET Jacky, M. GOUVERNEUR Laurent, M. MARIN Jean-Yves, M. MATTIONI Angélico, M. MAUPOIX Yves, M. MENET Michel, M. PETIT Didier, Mme PETITOT Nicole, M. RAMAGET Jean-Pierre, M. RENARD Pascal, M. THIEBAUT Dominique, M. THOMASSIN Nicolas.

Excusés : M. COMBRAY Dominique, M. HASSELBERGER Laurent

Absent(s) : M. BONHOMME Damien, M. CABARETIER Daniel, M. CABOCHE Jean-Claude, M. MAUFFRE Christophe, M. MIQUEE Bruno, M. TOURNIER Gilles.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Me CAUSSIN Odile

Rappel des points à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04 DECEMBRE 2020.
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
3. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2020
4. POINT SUR LES OPERATIONS EN COURS
5. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dès l'ouverture de la séance, le Président sollicite auprès de l'assemblée délibérante, l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour concernant le retrait des embâcles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité accepte cet ajout immédiatement débattu.

1. ENLEVEMENT EMBACLES

Le Président propose d'acter par délibération le principe d'enlèvement et du traitement des embâcles.

Il précise que le syndicat est intervenu de nombreuses fois pour procéder au retrait d'embâcles accumulés aux ouvrages d'art, pont, vannage ... Il expose notamment l'intervention du 31/12/2019.

Ces opérations sont relativement coûteuses car souvent ponctuelles et disséminées sur l'ensemble du territoire syndical, selon l'ampleur et la situation de l'embâcle les coûts varient de 600 à 800 €. Ce coût englobe uniquement le retrait de l'embâcle de l'ouvrage et son dépôt à proximité immédiate de l'ouvrage.

Le Président rappelle que l'évacuation des embâcles en décharge agréée représente un coût d'environ 150 €/tonne (1,3 m³ de bois) sans compter les frais de transport pour les amener.

Ces montants ne sauraient être engagés par le syndicat qui a sollicité chaque maire concerné pour procéder au traitement des embâcles une fois retiré, soit par les employés communaux soit par des affouagistes ...

Le Président propose de valider cette procédure d'intervention pour le traitement des embâcles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE DE PRENDRE en charge le retrait des embâcles et de les déposer à proximité immédiate de l'ouvrage
- DECIDE DE DEMANDER à chaque commune de prendre en charge le traitement des embâcles déposés à proximité de l'ouvrage.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04 DECEMBRE 2019.

Mr GOUVERNEUR tient à apporter 2 précisions au compte-rendu :

- *La baisse de la hauteur d'eau du puits de captage constatée n'est pas de 8 cm mais de 16 ;*
- *Concernant l'ouvrage de Brousseval, Mr GOUVERNEUR tient à apporter 2 précisions au compte-rendu, la baisse de la hauteur d'eau du puits de captage constatée n'est pas de 8 cm mais de 16 cm comme indiqué et stipule que le carottage doit être un préalable à l'exécution des travaux. Il réexplique l'intérêt de faire réaliser ce dernier car il craint qu'une couche d'argile soit en dessous du niveau du niveau de captage et empêche l'eau de remonter vers le puits.
Le Président rappelle les éléments à propos de cet ouvrage, la commune de Brousseval, par son Maire, M. MOITE, a demandé au SMBMA de procéder à l'effacement de cet ouvrage sans usage. Ce vannage a été réalisé bien avant le captage AEP de Montreuil.
Il rappelle que le bureau d'étude ISL avait préconisé l'abaissement de cet ouvrage en pleine période d'étiage critique pour voir les effets sur le captage de Montreuil en précisant que ce type d'essai est plus pertinent que n'importe quelle étude d'un hydrogéologue car il s'agira du fonctionnement exact en cas d'effacement de l'ouvrage.
Le Président répond que le carottage sera réalisé dans le cadre de l'étude de définition du projet définitif qui sera confié au maître d'œuvre et que dans tous les cas le SMBMA prendra toutes les précautions pour ne porter aucun préjudice aux usages locaux surtout pour l'AEP.*

3. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE en la personne de Mme Odile CAUSSIN

4. FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2020

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Président présente donc le Rapport d'Orientation Budgétaire à l'assemblée et invite les délégués à faire part de leurs observations.

Concernant les contributions, il est précisé que les populations ont été mises à jour au vu des populations légales à prendre en compte au 01/01/2020 et que le calcul des contributions tient compte de la population pondérée par bassin versant. Les contributions sont sensiblement les mêmes à l'exception de la Communauté de communes des Portes de Meuse du fait de l'intégration des communes de SOMMELONNE, COUSANCES-LES-FORGES et BAUDONVILLIERS.

Ainsi il convient de retenir les montants figurant dans le tableau annexé en fin de document (en remplacement de celui figurant au DOB).

Le montant total attendu s'élève à 311.000 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire ;
- APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

5. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

PROJETS 2019-2020

- Travaux d'entretien régulier 2019 : travaux terminés
- Mise en défend des berges 2019 : travaux terminés
- Etude Blaise : terminée
- Etude effacement des ouvrages de Poissons sur le Rongeant : dernier COPIL tenu le 09/01/2020, étude en cours, prochaine réunion en mars. Le Président indique que suite à l'article paru dans le Journal de la Haute-Marne le 24/01/2020, il a demandé à user de son droit de réponse pour apporter des précisions (non publiée à la date de ce jour).
- Etude MOE effacement ouvrage de Chancenay : dernier COPIL : 09 janvier 2020, dossier en cours, prochaine réunion mars 2020.
- Etude globale du bassin versant de la Traire : étude en cours prochaine réunion février 2020

- Etude restauration de la continuité et de la qualité écologique et lutte contre les inondations de la Bonnelle et Ru de Corlée : prochaines réunions demain à Langres : 14h30 COPIL technique et 18h00 réunion publique.
- Etude PAPI : bureau d'étude HYDRATEC SETEC retenu, réunion de lancement février - mars 2020 en attente des accords de subvention.

PROJETS 2020

- Travaux effacement des ouvrages de Wassy et Brousseval : marché de MOE à réaliser, non commencé. Pas de problématique particulière. L'entreprise GHM de Wassy ne répond plus aux normes de sécurité incendie du fait des assecs réguliers. Pour Brousseval, carottage à réaliser préalablement aux travaux.
- Etude de faisabilité de restauration multifonctionnelle de la Suize aux sources : DCE à réaliser, non commencé. Les délégués demandent que soit précisé l'aspect multifonctionnel. Le Directeur répond que la restauration multifonctionnelle tend à prendre en compte les critères suivants :
 - *Restauration de la continuité écologique*
 - *Lutte contre les assecs*
 - *Lutte contre les inondations par restauration des Zones d'Expansion de Crues*
 - *Restauration du marais tufeux et de la zone humide sur près de 15 hectares et définition d'une stratégie de gestion*
 - *Restauration des habitats aquatiques et milieux associés*
- Renaturation du Ru du Val d'Arde : dossier règlementaire déposé à la DDT, service Police de l'Eau. Ce dossier est porté en interne par le service technique.
- Travaux d'entretien régulier 2020 : relevé effectué, consultation à réaliser. Ils concernent les secteurs suivants :
 - *La MARNE : du 2ème pont de Froncles jusqu'au pont de Gourzon*
 - *Le Rognon : du pont de Roches au pont aval d'Andelot*
 - *Le Rongeant : de la source jusqu'à la confluence avec la Marne*
- Travaux de retrait d'embâcles : le Président demande s'il est possible qu'une enveloppe soit attribuée sur 3 années comme pour l'Agence de l'Eau. Mr Gouverneur, conseiller départemental, indique que s'agissant d'un programme d'entretien, une contractualisation pourrait être envisagée. A VOIR -
- Travaux de mise en défend des berges : convention et relevé de travaux à terminer avant DCE

6. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

- Décision N° 2020_001 du 20/01/2020 portant approbation de l'avenant avec la société SPL-XDémat pour accès à l'application XCONVOC au prix de 15,00 € HT/an. Mr Thiébaud explique l'intérêt de cet outil. Une option « rappel SMS » reste possible.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ Le Président informe de l'invitation reçue de Mr MOLOSSI, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, pour l'organisation d'une réunion, le 28 janvier 2020, au siège de ce dernier à Paris afin de faire le point avec les services de la DRIEE sur l'animation en cours sur les Zones d'Expansion de Crues (ZEC). Pour mémoire, le SMBMA est un des 5 territoires pilotes sur lesquels à lieu cette animation qui vise à préserver et/ou restaurer les champs d'expansion des crues et limiter ainsi les impacts sur les zones habitées.
- ☞ **Le prochain Conseil Syndical est fixé au Mercredi 19 FEVRIER 2020 - 18H00 (vote budget/CA)**

RAPPEL : Il est demandé aux délégués titulaires d'informer impérativement leurs suppléants en cas d'absence.

Le secrétaire de séance,

Odile CAUSSIN



Budget 2020 :

311 000 hab :

bv

80/20 70/30 60/40 50/50 90/10

248800 217700 186600 155500 279900

62200 93300 124400 155500 31100

EPCI-FP	Nb d'habitants du BV de la Marne	Nombre de communes	Surface BV Marne en km ²	Nombre de Voix	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégués	Nombre d'habitants réels	Part Habitants	Part BV	Cotisation part habitant : 80%	Cotisation part Bassin versant : 20%	Total 80/20	Total 60/40	Total 50/50	Total 90/10	coût/hab pour 2020	Rappel 2019
CC Grand Langres	17 601	45	487,85	72	3	24	20 087	14,30%	18,80%	35 583	11 694	47 277	50 075	51 474	45 878	2,69	46 364
CA Chaumont	35 771	25	423,87	53	5	11	44 594	29,07%	16,33%	72 318	10 160	82 478	74 559	70 599	86 438	2,31	81 326
CC Bassin de Joinville	10 966	48	460,83	75	3	25	11 775	8,91%	17,76%	22 171	11 046	33 217	38 720	41 472	30 465	3,03	33 378
CA Saint-Dizier	44 871	48	495,55	89	5	18	50 348	36,46%	19,10%	90 715	11 878	102 594	91 793	86 393	107 994	2,29	104 965
CC 3 Forêts	1 070	10	98,70	15	1	15	4 152	0,87%	3,80%	2 164	2 366	4 529	6 354	7 267	3 617	4,23	4 460
CC Savoirs Faire	264	7	8,69	12	1	12	4 549	0,21%	0,34%	535	208	743	818	855	706	2,81	725
CC AV Montsaigeonnais	191	9	21,96	14	1	14	1 182	0,16%	0,85%	387	526	913	1 343	1 558	699	4,77	909
CC Meuse Rognon	6 395	37	501,72	54	3	18	7 327	5,20%	19,33%	12 929	12 026	24 955	33 749	38 146	20 558	3,90	24 583
CC Portes de Meuse	5 236	4	52,02	3	1	3	2 752	4,25%	2,00%	10 586	1 247	11 833	10 433	9 733	12 532	2,26	5 855
CC Perthois Bocage et Der	699	4	43,71	6	1	6	844	0,57%	1,68%	1 413	1 048	2 461	3 156	3 503	2 114	3,52	2 434
TOTAL	123 065	237	2595	392	24	145	147 610	100%	100%	248 800	62 200	311 000	311 000	311 000	311 000	2,53	305 000